

**RAPPORT N°14 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME DU  
LIVRADOIS-FOREZ POUR 2024**

Monsieur le Président indique d'une convention d'objectifs et de moyens est en cours entre la Maison du tourisme du Livradois Forez et la Communauté de communes entre 2022 et 2024.

Afin de faire face à des difficultés financières de la MDT, un avenant à cette convention est proposé pour l'année 2024 afin d'ajuster le montant de la contribution :

Contributeurs	Contribution annuelle prévue dans la convention 2002-2024	Reversement d'une partie de la taxe de séjour	Contribution complémentaire à partir du 1er janvier 2024	TOTAL 2024
Ambert Livradois-Forez	430 297 €	32 679 €	22 740 €	485 716 €

Sur proposition du Président,

**Délibération**

il vous est proposé :

- de valider l'avenant à la convention jointe en annexe entre la Maison du Tourisme du Livradois-Forez et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ;
- d'autoriser M. le Président à signer les documents relatifs à cet avenant ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.